



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 12 avril 2018** ***PROCÈS-VERBAL***

Le douze avril deux mil dix-huit à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M. Thierry DEGUINGAND, Maire s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10
- absents : 2

Date de convocation: 9 avril 2018

Etaient présents: Jacqueline SOTH, Virginie COCHEREAU, Séverine MANON, Thierry DEGUINGAND, Jacky FUMARD, Cirice de WECK, Bruno FRADET, Michael MANCEAU, Alain MARTIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Corine TEXEDRE, Philippe MEUNIER procuration Thierry DEGUIGAND

M. Cirice de WECK a été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1°- Objet: Vote des taux 2018

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'augmenter pour l'année 2018 les taxes locales de la façon suivante :

Taxe d'habitation:	13.47 %
Taxe foncière (bâti):	19,87 %
Taxe foncière (non bâti):	64,00 %

2° - Vote du Budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif de la commune pour l'année 2018, conformément à l'instruction comptable M14, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	342 520.97	342 520.97
Section d'investissement	227 865.00	227 865.00
Total	570 385.97	570 385.97

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

-approuvent le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	343 357,00	343 357,00
Section d'investissement	227 865.00	227 865.00
Total	570 385.97	570 385.97

3° - Objet : Emprunt

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un prêt d'un montant de 60 000€, montant voté dans le budget primitif 2018, à cet effet le CREDIT AGRICOLE a fait une offre de prêt au taux fixe de 1.20% pour une durée de 10 ans pour financer les travaux des bâtiments communaux, frais de dossier 120€, échéance annuelle

Le Conseil Municipal accepte cette offre et autorise le Maire à signer les documents afférents à cet emprunt.

4° - Objet : Convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles du RPI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de convention a été réalisée et doit être validé entre les communes du RPI soit Seully, Cinais, Thizay, Saint Germain sur Vienne, Couziers, Léné, Candes Saint Martin pour répartir de façon plus équitable les dépenses de fonctionnement : fournitures scolaires, énergies, multimédia, frais d'affranchissements, frais de pharmacie, fournitures d'entretien et d'hygiène, assurance, maintenance, subvention, personnel de surveillance, personnel de service, dépenses alimentation et recettes de la vente des repas). Les dépenses d'investissement ne rentrent pas dans les dépenses réparties. Les Communes du RPI se sont mis d'accord lors d'une réunion du 19 mars 2017 sur un montant de 600€ par enfant et par an, applicable à compter de l'année scolaire 2017/2018. La convention est signée pour une durée renouvelable de 3 ans par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver cette convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer

5°- Subvention du Contrat Régional de Solidarité Territorial du Chinonais

Dans le cadre de la réhabilitation du presbytère en logement, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le volet isolation, la Commune est susceptible de bénéficier d'une subvention provenant de la Région, dans le Cadre du Contrat Régional de Solidarité Territorial du Chinonais « Plan d'isolation des bâtiments publics »

La subvention sera à hauteur de 50% pour le changement des huisseries, le doublage des cloisons extérieures ainsi que les déposes et reposes des radiateurs, des interrupteurs et prises électriques du fait du doublage des cloisons et le changement de ventilation

Après délibération, le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention et à l'encaisser pour le compte de la Commune.

7°- Questions diverses

Les dalles pour les containers sur la commune seront au nombre de 12

Une étude est en cours pour faire un parcours découverte du centre bourg, la signalétique sera réalisée en collaboration avec la Communauté de Communes

Prochaine réunion de conseil fixé au 26 juin 2018 à 18h45

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h30

Fait et affiché à Seully, le 26 avril 2018.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Cirice de WECK

Th. DEGUINGAND